

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marianne-monger-essb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/04ab095691631691f4a63289>

Date d'obtention : 2025-01-20 19:41:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que le bien être et la sécurité de nos élèves sont la priorité.

D'évaluer la situation avec la trousse Sexto est aussi la plus part du temps la priorité.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de mieux intervenir et d'intervenir rapidement avec la victime et autre jeunes impliquer.

Je vais pouvoir intervenir de façon approprié et légal. Je vais pouvoir

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire particulièrement attention à plusieurs facteurs comme, qui a commis un acte criminel, Qui est la victime, Quels sont les enjeux, et bien encadrer l'intervention.